



Direction
Référence : EAU-AUT-21-1091-R24.1
Dossier suivi par : Service autorisations - JWE
Tel.: 24556 - 922 (08:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale
de Leudelange
5, Place des Martyrs
L-3361 Leudelange

Signé à Esch-sur-Alzette

Affichage final Art. 24 §2

| | |
|---------------------|--|
| Requérant(s) | Foncière Jardins de Geierbiérg S.A. |
| Objet | Renouvellement de la décision n° EAU/AUT/21/1091 concernant la gestion des eaux dans le cadre de la construction et de l'exploitation d'un établissement d'aides et de soins à séjour continu à Leudelange |
| Localité(s) | Leudelange |
| Commune(s) | Leudelange |

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Christian Reuter
Service autorisations

Annexes :

- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés